

QUALIFICATION Un système valorisant la compétence des installateurs dans les pompes à chaleur a été mis en place au sein de l'organisme de qualification des frigoristes.

Qualiclimafroid crée le « Label Pac »

➔ Qualiclimafroid a décidé la création d'un « label Pac » qui s'ajoutera aux différentes spécificités de la qualification Qualiclima. Ce label sera attribué à toute entreprise réussissant son audit de qualification et ayant présenté trois références de circuits frigorifiques fonctionnant en pompes à chaleur, réversibles ou non. Le label comportera quatre catégories, basées sur deux critères : la puissance, d'un côté, le fait que le matériel soit monobloc ou constitué de plusieurs parties, de l'autre. Pour donner encore plus de crédibilité à son label, Qualiclimafroid a prévu d'exiger l'emploi d'un matériel performant d'un point de vue énergétique, basé sur les labels énergétiques pour les matériels de moins de 12 kW, et sur les marques NF ou la certification Eurovent au-delà. Ce dernier critère est susceptible d'évoluer car les DRV, par exemple, n'entrent dans aucun système de certification à ce jour et que Qualiclimafroid souhaite bien les prendre en compte. La décision a été entérinée par le Conseil supérieur de qualification et de classification (CSQC) et le conseil d'administration fin septembre. « C'est la première fois que nous créons une mention qui correspond à une démar-

che de marché », explique Serge Brésin, président de l'organisme. « Nous avons voulu quelque chose de simple, qui mette en avant la capacité des installateurs à agir sur le marché des pompes à chaleur. » A la fin du mois de septembre, l'organisme comptait 473 entreprises qualifiées, dont 193 Qualiclima, 14 Qualifroid et 266 dans les deux à la fois. L'organisme a également décidé de faire certifier ses procédures par l'Afaq, en suivant les principes de la norme EN 45 012 d'évaluation des systèmes de qualité. Celle-ci lui sert de guide depuis de nombreuses années. « Il s'agit de donner davantage de crédibilité à nos qualifications en faisant certifier qu'elles sont obtenues dans le cadre d'une démarche dont la qualité elle-même est vérifiée. Cette norme instaure une vraie rigueur de fonctionnement dans les systèmes de qualité. » Qualiclimafroid s'est donné entre six et neuf mois pour décrocher sa certification, ce qui devrait lui permettre d'être « labellisé » ISO 45 012 au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Enfin, l'organisme a également décidé de figurer parmi les candidats organismes d'attribution de l'attestation de capacité dans le cadre de la nouvelle régle-

mentation française sur la manipulation des fluides frigorigènes. Ceux-ci devront entrer en action à la date du 4 juillet 2008 pour prendre le relais du système d'inscription en préfecture actuellement encore en vigueur. On attend cependant encore un arrêté d'application de cette réglementation qui devrait préciser les caractéristiques et les règles de fonctionnement auxquelles devront se plier ces organismes. Celui-ci pourrait être publié en début d'année 2008, ce qui laissera un peu moins de six mois aux établissements candidats pour agir...

Petit à petit, la politique de communication de Qualiclimafroid semble porter ses fruits, puisque son avis est souvent sollicité dans les débats qui agitent non seulement le monde professionnel, mais aussi le grand public. Ainsi, durant l'été, un communiqué de l'AFP citait le président de Qualiclimafroid qui a également été invité dans le cadre d'un débat sur Radio France International autour de la question : « Faut-il généraliser la climatisation ? » Celui-ci s'est tenu en présence d'un contradicteur Thierry Salomon, auteur, avec Claude Aubert, de « Fraîcheur sans clim, le guide malin des alternatives écologiques », publié aux éditions Terre Vivante. ■